



Coopération Sud-Sud pour le développement

Distr. limitée
1^{er} juin 2007
Français
Original : anglais

Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Quinzième session

New York, 29 mai-1^{er} juin 2007

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Raymond **Landveld** (Suriname)

Chapitre III

Discussion thématique : le rôle des Nations Unies dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire

1. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa quatrième séance le 30 mai 2007.
2. L'animateur du groupe de discussion a présenté les six membres de celui-ci.
3. Le présentateur du thème « Améliorer la coordination et la cohérence du soutien du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud » a fait observer que la coopération Sud-Sud dans l'environnement actuel était une conséquence de la dynamique économique, sociale et politique plutôt que celle de décisions formelles prises par l'ONU. C'était une réponse donnée à l'évolution politique dans les régions et entre les régions, et aux exigences formulées par les pays développés.
4. Les pays du Sud détenaient d'abondantes réserves de devises et les niveaux technologiques de certains pays en développement étaient comparables à ceux des pays développés. L'expansion de la coopération bilatérale et interrégionale entre pays en développement indiquait qu'il était de plus en plus bénéfique de poursuivre la coopération Sud-Sud.
5. Il y a 30 ans, la coopération Sud-Sud consistait surtout en une coopération technique tandis qu'à ce jour elle englobait l'ensemble des relations économiques et sociales. Les complémentarités économiques et politiques suscitaient l'expansion du commerce Sud-Sud, malgré les contraintes.



6. Les facteurs limitatifs de la croissance des échanges découlaient parfois de la relation avec les pays industriels (par exemple, structure des droits de douane, qui jouait contre les pays en développement). Alors que les mécanismes Sud-Sud tentaient de remédier à ces inégalités inhérentes, la coopération et la solidarité dans le contexte des relations Sud-Sud pouvaient contribuer à des conditions plus équitables ou même à la création d'une discrimination positive en faveur des pays les plus fragiles.

7. Des mécanismes plus systématiques étaient nécessaires pour promouvoir la coopération Sud-Sud et porter son impact au maximum. Il s'agissait notamment d'arrangements institutionnels tels que des mécanismes mondiaux qui pourraient être utilisés pour coordonner l'assistance entre pays en développement. Le système des Nations Unies pourrait renforcer le mécanisme institutionnel de la coopération Sud-Sud sur la base de l'expérience acquise par ses différents organismes. Il pourrait jouer un rôle majeur dans le traitement de questions mondiales telles que le commerce et les systèmes commerciaux, la réforme des systèmes monétaire et financier, le transfert de technologie, l'énergie, le changement climatique, les migrations (en particulier Sud-Sud) et la gouvernance économique mondiale. Les Nations Unies pourraient aussi contribuer à l'analyse et aux recommandations sur ce qui serait équitable pour les pays en développement et ne pas se faire simplement l'écho du statu quo. Le système pourrait en fait jouer un rôle pionnier dans la modification de ce statu quo.

8. Le présentateur du thème « Le rôle des Nations Unies dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire » a indiqué que l'une des bases d'une meilleure coopération Sud-Sud était le partage de données d'expérience et de connaissances spécialisées. Les partenariats de coopération triangulaire, qui faisaient appel à des spécialistes des pays du Sud, rémunérés par des fonds venant du nord ou par des organisations multilatérales, pourraient être utilisés pour aider les pays se trouvant à une phase de développement moins avancée.

9. Les organismes des Nations Unies, du fait de leur action mondiale, pouvaient contribuer à l'institutionnalisation de la modalité de la coopération Sud-Sud par leurs organes régionaux. Le système pourrait consolider sa coopération, passant de projets ponctuels à une démarche plus cohérente et mieux coordonnée. En outre, il pourrait établir des méthodes de financement, par exemple le partage des coûts, avec des composantes bien définies.

10. Le système des Nations Unies pouvait encourager la participation de tous les acteurs à la conceptualisation, la formulation et le suivi des programmes, qui devaient reposer sur les besoins définis par les pays eux-mêmes. Cela aiderait à l'appropriation de ces programmes par le pays considéré et faciliterait l'achèvement des projets. L'efficacité d'un programme dépendait de ce que le pays bénéficiaire attendait précisément de ses activités, mais il fallait pour cela des indicateurs bien précis permettant des comparaisons.

11. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud pouvaient encourager les organismes des Nations Unies, au niveau national, à travailler avec les interlocuteurs nationaux pour la coopération Sud-Sud.

12. Le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud pourrait réaliser un bilan des atouts des partenaires de développement, ceux des pays du sud les plus avancés, et

recenser les besoins des pays en développement les plus pauvres pour partager avec eux l'information ainsi produite. L'échange d'informations au niveau d'une région pourrait aboutir à de meilleures solutions des problèmes repérés, et notamment des problèmes à caractère transfrontière. Cela pourrait aussi encourager une plus grande participation des pays développés, du secteur privé et des organisations non gouvernementales à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

13. Dans le débat qui a suivi les deux exposés, on a fait observer que la coopération Sud-Sud devait être animée par la demande, puisqu'une stratégie de coopération animée par l'offre risquait de compromettre la viabilité des initiatives de coopération Sud-Sud. Cependant, il était parfois difficile d'apparier les besoins et les ressources. Un réseau interinstitutions partageant les connaissances et les données d'expérience serait un moyen de résoudre ce problème; un tel réseau avait déjà été mis en place à Bangkok.

14. Le présentateur du thème « Le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire » a fait observer que l'ONUDI était chargée du développement industriel et du soutien à apporter à l'industrie manufacturière, dans les pays en développement et les pays en transition. Dans ce cadre, l'ONUDI jouait un rôle dans l'analyse, la préparation et le lancement de partenariats entre pays du sud et encourageait les échanges commerciaux et la coopération au niveau régional. L'objectif des activités de coopération Sud-Sud était de faciliter la participation effective des pays en développement à l'économie mondiale.

15. L'ONUDI créait des centres de coopération Sud-Sud dans plusieurs pays à revenu intermédiaire pour renforcer et faciliter l'échange de données d'expérience, de savoir-faire et de techniques de gestion pour développer la capacité productive du sud. Ces centres Sud-Sud étaient également amenés à promouvoir la diffusion des pratiques de référence en matière de création de richesses par la croissance industrielle. Ces centres constitueraient entre eux un réseau pour développer des programmes communs, tenant compte des avantages comparés des participants.

16. Le présentateur du thème « Création de mécanismes efficaces de coopération Sud-Sud multilatérale » a évoqué deux bases de la structure de la coopération Sud-Sud : un forum du développement du sud et un réseau d'académies de pays du sud. Le présentateur a observé que la coopération Sud-Sud était une question complexe qui appelait une démarche interdisciplinaire et une nouvelle conception des relations Sud-Sud dans lesquelles il serait important de tirer parti des capacités Sud-Sud.

17. Comme tous les aspects du développement humain pouvaient être l'objet d'une coopération Sud-Sud, notamment la sécurité et les problèmes qui s'y rapportaient, cela créait des exigences complexes et supposait une bonne connaissance pratique de la diplomatie multilatérale. Les pays en développement avaient donc besoin de travailler étroitement avec tous les acteurs – par exemple la société civile et les milieux d'affaires – à l'élaboration d'objectifs communs.

18. Un forum des pays du sud donnerait une voix cohérente au sud et servirait de tribune reconnue pour l'élaboration de consensus. Cela pourrait être un organe assez informel mais qui fonctionnerait comme une institution parlementaire, c'est-à-dire qui aurait un pouvoir normatif et délibérant. Un tel forum chercherait notamment à contribuer à la mise en œuvre des plans d'action adoptés par le Sommet du Groupe des 77, apporterait une impulsion à la mobilisation du financement pour la

coopération, influencerait l'opinion publique en faveur d'une telle coopération et ferait progresser les programmes de coopération Sud-Sud.

19. Un réseau d'académies diplomatiques des pays du sud répondrait au besoin de création de capacités en matière de diplomatie multilatérale du développement. Cela apporterait une impulsion intellectuelle à la conduite de cette diplomatie et servirait de réseau de réflexion qui pourrait améliorer la cohérence des politiques suivies. Un tel réseau soutiendrait le système des Nations Unies sur les décisions relatives au développement.

20. Dans le débat qui a suivi les troisième et quatrième exposés, on a fait observer que le système des Nations Unies devait aider les pays à se doter d'une capacité interne, de façon à être mieux équipés pour s'occuper des questions se posant en dehors de leurs frontières.

21. Une délégation a fait observer qu'il n'existait pas d'institutions efficaces de promotion de la coopération Sud-Sud. Alors que la création d'institutions était importante, il appartenait aux États Membres d'indiquer leurs priorités dans ce domaine. Les États Membres devaient indiquer l'importance de la participation de chaque institution multilatérale à la coopération Sud-Sud. Une autre délégation a fait observer que la coopération internationale n'avait pas pour but de répondre aux besoins des donateurs.

22. Il fallait cependant prendre soin de ne pas considérer la coopération Sud-Sud dans la perspective de la coopération traditionnelle. Le présentateur du thème « Le rôle de l'ONUDI dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire » a indiqué que si la coopération Sud-Sud n'était pas une idée nouvelle, le nouveau modèle de l'ONUDI pour cette coopération impliquait la participation du secteur privé, de la société civile et des organisations non gouvernementales.

23. Le système des Nations Unies devait poursuivre l'action qu'il menait pour renforcer la coopération Sud-Sud en réfléchissant aux moyens d'éliminer les préjugés qui s'attachaient à cette coopération, par une action de sensibilisation et par la diffusion de l'information. Le système des Nations Unies pouvait également analyser la diversité et l'innovation des actions menées entre pays en développement de façon qu'il soit possible de voir comment la coopération Sud-Sud pourrait être encore encouragée. Il importait de repérer les synergies et les complémentarités entre la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de diffuser cette information, ce qui contribuerait à faire justice de la conception erronée selon laquelle ces diverses formes de coopération se faisaient concurrence. Comme le système des Nations Unies et les pays en développement ne pouvaient pas faire grand-chose sans ressources pour faciliter les activités, le système des Nations Unies devait intensifier son effort de mobilisation de ressources pour la coopération Sud-Sud.

24. Une plus grande coopération entre les organismes des Nations Unies aiderait à renforcer la coopération Sud-Sud. Elle aiderait à mieux coordonner les efforts faits pour améliorer l'utilisation des ressources et des synergies susceptibles d'exister entre les différents organismes.

25. Une délégation a indiqué qu'il fallait également prêter attention à la façon dont le système des Nations Unies pourrait aider à mettre en œuvre les nouvelles approches de la coopération Sud-Sud, comment il pourrait utiliser ses connaissances

spécialisées pour repérer les domaines prioritaires où les pays en développement pouvaient collaborer à la formulation de politiques, comment les États Membres pouvaient renforcer la capacité des organismes des Nations Unies (comme le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud) pour faciliter cette coopération, et comment le système des Nations Unies pouvait mobiliser des ressources financières pour cette coopération. Elle a fait observer aussi que les politiques élaborées devaient être pratiques, orientées vers l'action, offrir des directives macroéconomiques et aider à formuler et à communiquer l'information.

26. Le présentateur du thème « Le rôle des Nations Unies dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire visant à développer les liens entre l'environnement et le développement » a évoqué l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (en particulier l'objectif 7 sur la durabilité environnementale, et l'objectif 8 sur le partenariat mondial pour le développement).

27. Les Nations Unies jouaient un rôle essentiel dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et l'ONU pouvait institutionnaliser ce type de coopération. Une stratégie de coopération Sud-Sud pour l'environnement et le développement était nécessaire et devrait être dotée de mécanismes de mise en œuvre. De plus, des programmes régionaux de réalisation des OMD étaient nécessaires et il fallait renforcer les organisations régionales existantes. L'ONU pouvait soutenir des initiatives de diffusion de l'information et des connaissances spécialisées.

28. Le présentateur du thème « Le rôle des Nations Unies dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire au niveau du secteur privé » a déclaré que la coopération Sud-Sud était une démarche parmi d'autres, un instrument dans l'ensemble de moyens de répondre aux problèmes de développement. S'agissant du secteur privé, la coopération Sud-Sud supposait un partage des risques, par le donateur bilatéral, avec le prêteur multilatéral, en coopération avec le gouvernement du pays.

29. Dans le cadre du système des Nations Unies, le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud pouvait diffuser des pratiques de référence concernant la création de partenariats. Il pouvait également financer une étude du rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, le Groupe spécial pouvait être une source d'information chiffrée, par exemple concernant la taille des donateurs qui n'étaient pas membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

30. Le système des Nations Unies pouvait également soutenir les principes d'une responsabilité sociale mondiale des entreprises. En outre, il pouvait passer en revue la législation et la réglementation des pays concernant le mécénat et la philanthropie privée au niveau local, afin d'encourager un financement auprès de cette source.

31. L'examen qui a suivi les cinquième et sixième exposés a réaffirmé que la coopération Sud-Sud n'était pas la conséquence des interventions des Nations Unies. On a suggéré que les Nations Unies, étant donné leur action mondiale, pouvaient aider à repérer les complémentarités et les synergies au Nord et au Sud afin de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

32. Avant de prononcer la clôture de la séance, l'animateur a évoqué la nécessité de créer de nouveaux mécanismes pour promouvoir la coopération Sud-Sud, une meilleure coordination entre les organismes du système des Nations Unies et un appui accru à la mobilisation des ressources. Les bureaux du PNUD dans les différents pays devaient aider ceux-ci à développer des stratégies de coopération Sud-Sud.
